



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Demande d'autorisation environnementale et de permis d'aménager pour la réalisation d'une zone d'activités à Créancey

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2021 une enquête publique sera ouverte du **mardi 18 mai 2021 à 14h au vendredi 18 juin 2021 à 12h**, soit 32 jours, sur la commune de CREANCEY, suite à la demande présentée par la SARL SOUS LE REGARD DE SAINT-ETIENNE, pour la réalisation d'une zone d'activités à Créancey en vue de l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et L.214-3 du code de l'environnement et du permis d'aménager, pour la réalisation d'une zone d'activités, projet situé sur le territoire de la commune de CREANCEY.

Au terme de la procédure, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus des travaux, au titre du code de l'environnement. Le maire est compétent pour prendre la décision sur le permis d'aménager.

Commissaire enquêteur

M. Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- à la mairie de Créancey, sur support papier ou sur un poste informatique, aux jours et horaires d'ouverture habituel au public (hors couvre-feu les lundi et jeudi de 18h à 19h30 et, pendant le couvre-feu, les samedis de 10h à midi),
- à la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à Dijon, après prise de rendez-vous préalable, sur support papier ou sur un poste informatique,
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457>
- sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public à la mairie de Créancey.
- en les adressant par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean-Michel MERIAUX, à la mairie de CREANCEY (21320). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la mairie de CREANCEY les mardi 18 mai 2021 de 14h à 17h, samedi 5 juin 2021 de 9h à 12h et vendredi 18 juin 2021 de 9h à 12h.

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés aux responsables du projet :

M. Etienne DE MONTILLE - etienne@demontille.com - tél : 03 80 21 39 14 et M. Philippe MIMEUR - contact@tpgiboulot.fr – tél : 06 03 80 26 78

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte-d'Or (direction départementale des territoires – service de l'eau et des risques – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON).

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public soit à la mairie de Créancey où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON ou sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Pour la directrice départementale des territoires,

La responsable du bureau police de l'eau,

signé

Elise JACOB